

**AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS**  
**D'INTERET N°06/OMVS/2025/HC-C**

**Sélection d'un cabinet spécialisé pour l'audit technique, financier et social des sociétés de l'OMVS.**

1. Dans le cadre de ses missions, le Haut-Commissariat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), sis à Dakar/Sénégal, dispose de fonds sur son budget et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour la sélection d'un cabinet spécialisé pour l'audit technique, financier et social des sociétés de l'OMVS sur la base d'une méthode de sélection ouverte.
2. Le Haut-Commissariat de l'OMVS invite les cabinets ou groupements de cabinets justifiants d'expériences confirmées dans des environnements multisectoriels, disposants d'une capacité d'analyse stratégique et opérationnelle, à manifester leur intérêt pour la « **Sélection d'un cabinet spécialisé pour l'audit technique, financier et social des sociétés de l'OMVS** ». Cette mission s'inscrit dans un contexte régional et exige la mobilisation de compétence pluridisciplinaire selon les standards internationaux les plus reconnus.
3. La sélection et l'emploi suivra les procédures de la Législation des Marchés du Haut-Commissariat de l'OMVS en vigueur (Edition Juin 2021). Le nombre de candidats à retenir sur la liste restreinte sera de trois (3) minimum à six (6) maximum.
4. L'objectif de cette étude est de :
  - ✓ permettre au Conseil des Ministres, de disposer d'un état des lieux précis et exhaustif de gestion de ses sociétés sur les plans technique, financier et social ainsi que la situation de l'exécution de leurs projets au regard des engagements contractuels des parties et des meilleures pratiques internationales ;
  - ✓ évaluer les facteurs de risque (techniques, financiers, sociaux, environnementaux, sécuritaires, organisationnels, etc..) ;
  - ✓ mesurer les moyens adéquats pour juguler ou mitiger ces risques ;
  - ✓ élaborer un plan stratégique, pour améliorer les performances globales, renforcer les atouts et les potentialités, pour chaque Société.
5. Les services de consultant (« Services »), sans être limitatifs, comprennent les tâches suivantes :

De façon spécifique, il s'agira de :

- **sur le plan technique et à titre non limitatif :**
  - pour les installations existantes :
    - L'identification et la description de l'état des composantes principales ;
    - L'évaluation de leurs performances techniques, opérationnelles ainsi que leur fiabilité ;
    - L'évaluation de l'application des consignes d'entretien et de maintenance des installations ;
    - La vérification de la conformité avec les normes environnementales et de sécurité et de l'effectivité de la mise en œuvre du PGES ;
    - L'évaluation de l'organisation, des ressources humaines, des procédures et des moyens d'intervention pour l'exploitation et la maintenance ;
    - L'analyse de la gestion des ressources mises à contribution ;
    - L'identification des contraintes et risques potentiels (matrice de risques ou une grille d'évaluation de la criticité) et proposition des mesures d'amélioration et d'optimisation de l'exploitation et la maintenance des infrastructures.
  - pour les projets (en cours ou achevés) :
    - L'évaluation de la conformité, l'efficacité, l'efficacé, la pertinence, l'impact et la durabilité de la réalisation des projets avec les objectifs initiaux, les budgets et les délais ;
    - L'analyse de l'efficacité des méthodes de gestion et des différents processus utilisés ;
    - L'identification des contraintes et risques rencontrés (matrice de risques ou une grille d'évaluation de la criticité) et les mesures prises pour les atténuer ;
    - La proposition des recommandations pour la réalisation en bonne et due forme des projets actuels et futurs basées sur les résultats de l'audit.
  - Pour les projets projetés : Navigation, Koukoutamba et Goubassi :
    - évaluer les niveaux des recherches de financement ;
    - faire des recommandations en vue de la réalisation de ces projets structurants.
- **sur le plan financier et à titre non limitatif :**
  - Examiner la gestion financière et comptable des sociétés pour assurer la transparence et la viabilité économique ;
  - Exprimer une opinion sur les états financiers des sociétés ainsi que sur l'application opérationnelle des normes et procédures comptables (IFRS, ISA, ISO, SYSCOHADA, etc...) ;
  - Identifier les risques (matrice de risques ou une grille d'évaluation de la criticité) et proposer des solutions d'amélioration ;
  - Proposer des mécanismes permettant de renforcer le contrôle et la bonne gouvernance en vue d'améliorer la viabilité financière et économique des sociétés, et en évaluer la faisabilité opérationnelle.

- **Sur le plan administratif :**
  - **Evaluer l'organisation des quatre structures y compris la SEMAF en fonction de leurs missions respectives (cadre organique, statuts personnels etc.)**
  
- **Sur le plan social et à titre non limitatif :**
  - Analyser le positionnement de la fonction RH par rapport à la stratégie et la vision des sociétés, ou bien par rapport à la politique et programmes de développement des sociétés ;
  - Evaluer la conformité aux normes et réglementations sociales (vérifier le respect des textes : SPP, manuel des procédures et les dispositions nationales)
  - Analyser les pratiques de gestion des Ressources humaines : pertinence des recrutements au regard du plan de charge de chaque société, identification des forces et faiblesses dans le processus de recrutement, de formation, de rémunération, d'évaluation et de gestion des carrières,
  - Evaluer le climat social : mesurer le degré de satisfaction des employés et leurs perceptions des conditions de travail
  - Proposer des recommandations d'amélioration : identifier les domaines nécessitant des changements ou des ajustements, en termes de gestion sociale, pour renforcer l'efficacité des sociétés

6. Le Haut-Commissariat de l'OMVS invite les Consultants justifiant d'expériences confirmées dans le domaine, légalement constitués, disposant des qualifications nécessaires pour réaliser cette mission, intéressés et disponibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et des expériences pertinentes pour l'exécution de la mission.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Expérience générale du Consultant dans le domaine et le nombre d'année d'exercice, **20 points**
- Expériences spécifiques portant sur des missions similaires : **60 points ;**
- Organisation technique et managériale/capacités techniques et de gestion (capacité de mobilisation du personnel adéquat pour assurer les prestations) : **15 points ;**
- Certifications et outils numériques proposés : **05 points.**

En cas d'égalité de note, les candidats seront départagés sur la base du nombre d'expérience spécifiques dument justifiées.

**Toutes les références fournies doivent être prouvées (attestations avec les références exactes et complètes des Clients), sous peine de rejet. La méthode d'évaluation est le système de points.**

7. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitance (produire le document y afférent dûment établi). Dans le cas d'une sous-traitance, les qualifications et expériences du sous-traitant ne seront pas prises en compte dans l'évaluation. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) en conformité avec les dispositions de la Législation des Marchés du Haut-Commissariat de l'OMVS en vigueur (Edition Juin 2021). Le nombre de candidats à retenir sur la liste restreinte sera de trois (3) à six (6).
  
8. Les Consultants intéressés peuvent faire la demande des termes de références pour la mission auprès de la Cellule de Passation des Marchés à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : tous les jours ouvrables de 10 heures à 15 heures (heure de Dakar) auprès de : *Haut-Commissariat de l' OMVS, Rocade Fann Bel Air Cerf-Volant Dakar/Sénégal, Tel : (00221) 33 859 81 81, Email : [omvssphc@omvs.org](mailto:omvssphc@omvs.org) avec copie obligatoire à [ousmanemamadou.gory@omvs.org](mailto:ousmanemamadou.gory@omvs.org) et [amadouaffo.diop@omvs.org](mailto:amadouaffo.diop@omvs.org) Dakar/Sénégal.*
  
9. Les manifestations d'intérêt écrites en langue française doivent être soumises à l'adresse indiquée ci-dessus, par dépôt physique au bureau du courrier 3<sup>ème</sup> Etage, soit par voie électronique, au choix du candidat, au plus tard le **19/05/2025 à 12 heures précises** (heure de Dakar). Les adresses électroniques de transmission (seules adresses autorisées) sont : *Email : [omvssphc@omvs.org](mailto:omvssphc@omvs.org) avec copie obligatoire à [ousmanemamadou.gory@omvs.org](mailto:ousmanemamadou.gory@omvs.org) et [amadouaffo.diop@omvs.org](mailto:amadouaffo.diop@omvs.org).*
  
10. *Les manifestations d'intérêt des consultants doivent porter la mention : « Réponse à l'AMI n°06/OMVS/2025/C relatif à la « Sélection d'un cabinet spécialisé pour l'audit technique, financier et social des sociétés de l'OMVS ».*

**Dakar, le 28/04/2025**

**Le Haut-Commissariat de l'OMVS.**